

**Relevé de décisions de la Commission Formation et Vie Universitaire**

**(CFVU)**

**mardi 03 novembre 2016**

**Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2013 - 660 du 22 juillet 2013.**

**Vu les statuts de l'Université Jean Jaurès modifiés le 09 février 2016.**

**Après en avoir délibéré, décide :**

**Le quorum est atteint en début de séance**

M. Ollivier Haemmerlé Vice-Président de la CFVU, ouvre la séance à 14h15.

- **Validation du compte-rendu de la CFVU du 22 septembre 2016.**

**La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 22/09/16.**

**Votants : 33**  
**NPPV : 01**  
**Pour : 32**

- **Constitution de deux Commissions déléguées rattachées à la CFVU (Formation et Culture)**

Suite à la demande de réexamen du périmètre de la Commission FOR émise en CAC le 13/10/16, un changement d'intitulé a été décidé par vote, sans modification de sa composition.

**La Commission Formation, Insertion, Réussite (CFOR) voté le 06/10/16 en CFVU a été modifié par :**

**Commission Formation, Orientation, Insertion (COMFOI)**

Pour information, la chargée de mission de la CFOR n'a pas souhaité poursuivre sa mission avec la nouvelle COMFOI. Cette Commission n'a donc à ce jour aucun(e) Vice-Président(e), et le vote d'aujourd'hui est uniquement sur le périmètre et la constitution de la Commission.

**La CFVU approuve à l'unanimité le périmètre et la constitution de la Commission, Formation, Orientation, Insertion (COMFOI).**

Votants : 33  
NPPV : 01  
**Pour : 32**

Pour la Commission Culture un changement d'intitulé a été décidé par vote.

**La Commission Culture et Communication voté le 06/10/16 en CFVU a été modifié par :**

#### **Commission Culture**

**La CFVU approuve à l'unanimité le périmètre et la constitution de la Commission Culture.**

Votants : 33  
NPPV : 01  
**Pour : 32**

- **Election pour avis du Vice-Président délégué à la Commission Culture.**

Candidat M. Michel CATLLA.

**La CFVU approuve à la majorité absolue la candidature de M. Michel Catlla au poste de Vice-Président délégué à la Commission Culture.**

Votants : 30  
Nuls : 03  
Blancs : 14  
**Pour : 13**

- **Attribution d'un prix littéraire de 2 000 € au lauréat désigné par le jury lors de la manifestation « Ecrire la ville » le 13 novembre 2016.**

Le prix littéraire « écrire la ville » a pour origine le séminaire Doctoral IN SITU (Innovation, indisciplines, interfaces des Savoirs, Imaginaires et Territoires de l'Urbain) commun aux 3 écoles doctorales de l'UT2J.

Ce prix vise à honorer une œuvre contemporaine dans sa qualité littéraire, autour de la thématique des mondes urbains. Il portera sur des romans ou recueils de nouvelles parus depuis une dizaine d'années, en langue française ou traduits en langue française.

Un premier comité de lecture composé de membres de l'UT2J mais également de partenaires de l'Université, à l'instar de la librairie Etudes ou de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, ont sélectionné au premier semestre 2016 une trentaine d'œuvres romanesques parues entre 2000 et 2016. Dix ouvrages feront partie de la sélection officielle et seront soumis à un jury final qui décernera le premier prix « Ecrire la ville » le 13 novembre 2016 au Quai des Savoirs. Une aide financière de 2 000 € est demandée à l'UT2J.

Une association a été créée au sein de l'Université à ce titre, le prix sera mis en valeur, durant l'année, par différentes rencontres avec des auteurs, des conférences, voire des ateliers d'écriture.

**La CFVU rejette la demande de financement sur le budget GEVU l'attribution d'un prix littéraire de 2 000 € au lauréat désigné par le jury lors de la manifestation « Ecrire la ville » le 13 novembre 2016.**

Votants : 33  
NPPV : 01  
Abstention : 27  
Contre : 05  
**Pour : 0**

- **Election des représentants élus CFVU aux Commissions permanentes rattachées au CA et à la Commission Vie Universitaire (rattachée à la CFVU).**

Commission des Moyens et Prospective  
2 représentants

1. M. Hosni Mernari
2. Mme Emmanuelle Garnier

Commission Patrimoine et reconstruction  
1 représentant

1. Mme Pascale Chiron

Commission Relations Internationales  
2 représentants

- 1 M. Patrick Barrès
- 2 Mme Hélène Charlery

Commission Systèmes d'Information et Usages Numériques  
2 représentants

1. M. Clément Revuz
2. Mme Aurélie-Anne Thos

Commission Vie Universitaire  
1 représentant de chacune des listes étudiantes élues à la CFVU  
2 représentants élus CFVU autre collège

Quatre candidats se proposent :

- Rose-Mary Expert
- Elodie Quillier Valbuena

- Evelyne Léon Latcher
- Pascale Chiron

Un vote est organisé pour désigner deux candidates.

Rose-Marie Expert: 13  
Elodie Quillier Valbuena : 13  
Evelyne Léon Latcher : 07  
Pascale Chiron : 26

Mme Rose-Mary Expert se retire de la liste des candidats.

Les personnes élues à la Commission Universitaire sont :

1. Elodie Quillier Valbuena
2. Pascale Chiron

La désignation des représentants étudiants par liste est laissée au choix des étudiants de désigner ultérieurement une personne en fonction de leur disponibilité.

➤ **Mise en place de propositions concernant le paramétrage APB pour 2017.**

Le Rectorat demande à l'Université Toulouse Jean-Jaurès de mettre en place pour l'année universitaire 2017/2018 un contingentement réaliste des Licences sur APB. Le paramétrage d'APB se terminant à la fin du mois de novembre, les capacités d'accueil en L1 doivent être fixées avant cette échéance.

Jusqu'à cette année, certaines Licences qui n'étaient pas contingentées en procédure normale le devenaient en procédure complémentaire, ce qui rendait le dispositif incompréhensible pour de nombreux candidats.

Un groupe de travail mis en place lors de la dernière CFVU a travaillé sur ce sujet afin de proposer quelques principes pouvant servir de base à l'établissement de ces capacités d'accueil. Ces propositions, après discussion et vote en CFVU, seront transmises aux différentes composantes qui devront fixer le contingentement dans leurs filières respectives.

Une proposition est annoncée comme suit :

Les composantes pédagogiques doivent établir une capacité d'accueil en L1 sur APB leur permettant d'accepter toutes les candidatures en procédure normale émanant des candidats de l'Académie de Toulouse, et ce quelle que soit la position de leur vœu.

Le contingentement pourra se fonder cette année sur les statistiques de l'année N-1 en procédure normale APB. Un travail sur les critères d'établissement des capacités d'accueil devra être mené au cours de la première moitié de l'année 2017 pour affiner le contingentement à partir de 2018-2019.

Actuellement à l'UT2J, il y a 28 Licences qui ne sont pas contingentées en procédure normale (20 janvier/20 mars), plus 14 autres parcours à modalités particulières d'admission (Arts, Arts du spectacle, Arts plastiques, Information-communication, Musique, LEA-LSF, Histoire bilingue) dont trois Licences ouvertes récemment en L1 (Sciences de l'éducation, Musique et Arts, Cinéma et Audiovisuel) avec un

contingemment en procédure normale donnant une priorité aux vœux 1 de l'Académie de Toulouse. Ces Licences ne font pas partie des demandes de changement, elles resteront telles qu'elles ont été initialement définies.

Des discussions entre les membres de l'assemblée interviennent sur l'opportunité de procéder à un vote malgré le fait que la mention « (vote) » ne soit pas portée à l'ordre du jour de la convocation. Cette proposition ne fait pas l'unanimité entre les différents membres de la CFVU.

Proposition est faite de faire une CFVU extraordinaire le 14/11/16 pour discuter uniquement sur ce point.

L'assemblée propose d'organiser un vote pour savoir si le vote sur cette proposition peut être organisé immédiatement.

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés la décision de voter ce jour sur la mise en place de propositions concernant le paramétrage APB pour 2017.**

Votants : 30  
NPPV : 06  
Contre : 08  
**Pour : 16**

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition sur le paramétrage APB :**

**« Les composantes pédagogiques peuvent mettre en place un contingentement de leurs formations en procédure normale APB. Celui-ci doit cependant être suffisant pour accepter toutes les demandes en procédure normale APB des candidats de l'Académie de Toulouse quel que soit le rang de classement de la formation par le candidat (réf : statistiques APB de l'année précédente en procédure normale).**

**Cette disposition ne concerne pas les parcours de licences à modalités particulières d'admission. »**

Votants : 31  
NPPV : 04  
Contre : 12  
**Pour : 15**

- **Modalités d'évaluation de l'UE SL00102V Sciences du langage (de la grammaire à la linguistique).**

Cette demande d'évaluation entièrement à distance par le biais de la plateforme Iris et logiciel Moodle, serait en d'autres termes une dématérialisation de l'épreuve finale qui se déroulait jusqu'à ce jour en amphithéâtre sur la base d'un QCM papier.

Dans la maquette précédente le cours « de la grammaire à la linguistique » était intégré dans une UE unique composée de 3 parties pour un total de 75 heures. La surveillance

de cette épreuve était assuré par l'ensemble des enseignants, soit une quinzaine de personnes.

Les nouvelles maquettes où le CM est désormais autonome (une UE de 25 heures étudiant), et les deux enseignants en charge des épreuves se retrouveraient avec 596 étudiants inscrits en contrôle continu et 186 étudiants inscrits en épreuve terminale. Les modalités en vigueur ne peuvent pas être envisageable de cette manière.

Le projet est donc de faire une évaluation composée de deux parties entièrement à distance.

Ce projet a été validé par le Conseil du Département de Sciences du Langage puis par le Conseil d'UFR.

Ce type de modalité a aussi été validé par la Direction de la scolarité au vu de la charte des examens.

La DSI ainsi que la DTICE ont également participé au projet en évaluant les aspects de saturation possible du réseau ; ainsi que sur les différents problèmes techniques ou d'identité qui pourraient survenir pour l'organisation de ce type d'épreuve.

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés les modalités d'évaluation de l'UE SL00102V Sciences du langage (de la grammaire à la linguistique).**

Votants : 32  
NPPV : 04  
Abstention : 10  
Contre : 01  
**Pour : 17**

➤ **Convention IEP Occitan entre UT3 et UT2.**

C'est une convention d'accueil des étudiants de la licence mention Sciences de la Vie parcours type L3 Pluridisciplinaire Professorat des Ecoles (PPE) de l'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier à l'Université Toulouse Jean-Jaurès pour l'apprentissage de l'occitan.

Les étudiants avec pour projet la préparation au concours professorat des écoles bilingues, pourront présenter une épreuve en occitan.

Chaque année dans l'Académie de Toulouse, Montpellier et Bordeaux, 10 à 15 postes sont vacants, mais les candidats à ce concours sont insuffisants.

Le Ministère a aussi comme projet la création d'une agrégation d'Occitan.

Les étudiants s'inscrivent auprès du SED de l'UT2J au tarif de 130 € pour deux UE et 65 € pour les étudiants boursiers.

Un nombre limité à cinq personnes pour UT3 est défini dans la convention pour l'année universitaire 2016/2017.

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés la convention IEP Occitan entre UT3 et UT2J.**

Votants : 33  
NPPV : 01

Abstention : 03

**Pour** : 29

- **Demande d'autorisation à mettre en place les options langues des signes en L3 comme UE hors cursus.**

Lors d'un vote favorable à la CFVU du 12/07/16 deux options en L3 ont été créées pour les étudiants inscrits dans une DA « Langue des signes français » pendant tout son cursus d'avoir 400 heures d'enseignements et prétendre à accéder à une certification européenne avec un niveau B1 en LSF.

Certains étudiants qui ont déjà une option en Langue souhaitent avoir la possibilité de prendre ces options en LSF hors cursus.

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés la mise en place des options langues des signes en L3 comme UE hors cursus.**

Votants : **31**

NPPV : 01

**Pour** : 30

- **Convention UFA Licence binationale Toulouse-Düsseldorf.**

Cette convention a déjà été votée favorablement lors de la CFVU du 24/03/16. Cette Licence binationale est une filière qui délivre deux diplômes aux étudiants en mention « Lettres parcours Lettres modernes à UT2J ainsi qu'aux étudiants inscrits en Licence d'Etudes romanes de l'Université Heinrich Heine de Düsseldorf. Un financement IDEX avait été obtenu dans le cadre « Innovation Licence ».

Cette convention a le projet d'être élargie au niveau du réseau UFA (Université Franco-allemande) ce qui permettra aux étudiants d'avoir des conditions d'études très favorables (300 € en plus de la bourse ERASMUS) ainsi qu'un rayonnement international du diplôme.

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés la convention UFA Licence binationale Toulouse-Düsseldorf.**

Votants : **31**

NPPV : 01

**Pour** : 30

- **Projet UOH « Acquisition d'une culture générale littéraire et linguistique en Licence.**

Le Département Lettres Modernes souhaite valoriser l'autonomie des étudiants sur les nouvelles maquettes. Des QCM regroupant des questions littéraires et linguistiques ont été mis en place et un projet UOH (Université ouverte des Humanités) a été déposé sur les conseils de la DTICE.

Ce projet consiste à créer 2 modules (représentant chacun 25 heures de travail étudiant) sous forme de quiz (format Moodle), afin de permettre aux étudiants d'acquérir une culture sur des enseignements en culture littéraire et linguistique.

Une participation financière d'un montant de 9 800 € est demandée à UOH. L'UT2J s'engage à livrer la ressource numérique pour un accès libre sur le portail de l'UNT, et assure le financement des heures des enseignants qui s'engagent à ce projet.

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés le projet UOH « Acquisition d'une culture générale littéraire et linguistique en Licence porté par le Département Lettres Modernes.**

**Votants : 31**

**NPPV : 04**

**Pour : 27**

La séance est close à 17h45.